

2.5 RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉES AU TITRE DU MÊME EXERCICE

En parallèle au projet de résolution présenté au chapitre 2.4.6 ci-dessus, la même Assemblée générale ordinaire est invitée à se prononcer sur des projets de résolutions individuelles, portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

2.5.1 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2025 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE MME BARBARA DALIBARD, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de cet exercice à Mme Barbara Dalibard à raison de son mandat.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération à raison du mandat	400 000,00 €	400 000,00 €	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2024) : est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à hauteur de 50 000,00 € en contrepartie des fonctions de membre du Conseil de Surveillance exercées en 2023 en application de la Politique de Rémunération 2023 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (7^e résolution, approuvée par 99,65 % des voix), ■ à hauteur de 350 000,00 € en contrepartie de ses fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance exercées en 2024, en application de la Politique de Rémunération 2024 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (7^e résolution, approuvée par 99,77 % des voix). <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2024) : a été attribué en application de la Politique de Rémunération 2024 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (7^e résolution, approuvée par 99,77 % des voix) ; et est réparti entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un montant de 350 000,00 € dû en contrepartie des fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance exercées en 2024, qui a été versé en 2024, et ■ un montant de 50 000,00 € dû en contrepartie du mandat de membre du Conseil de Surveillance exercé en 2024, à percevoir en 2025.
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024 ou attribuées au titre du même exercice

02

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	N/A	N/A	N/A
Indemnité de départ	N/A	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	N/A
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	N/A

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

11^e RÉSOLUTION

■ Approbation des éléments de la rémunération de Madame Barbara Dalibard versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Barbara Dalibard, Présidente du Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2024, au chapitre 2.5.1.

2.5.2 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2025 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. FLORENT MENEGAUX, PRÉSIDENT DE LA GÉRANCE ET ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de cet exercice à M. Florent Menegaux à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé est défini dans la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 115) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6 ^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix).
Rémunération variable annuelle	1 650 000,00 €	1 158 700,00 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2024 en application de la Politique de Rémunération 2024 et payable en 2025)	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ est dû au titre de l'exercice 2023 en application de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (pages 107 à 109) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (9^e résolution, approuvée par 98,08 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.3.2 du Document d'enregistrement universel 2023. <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ est établi conformément à la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (pages 115 à 117) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.3.2 du Document d'enregistrement universel 2024.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	Aucun montant attribué ni versé
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	991 715,49 € (valorisation au 31 décembre 2024 des 58 138 actions de performance attribuées en novembre 2024)	<p>Cette attribution a été réalisée en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 119) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ de la 14^e résolution proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 (pages 455 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2022), approuvée par 87,04 % des voix par cette même Assemblée.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024 ou attribuées au titre du même exercice

02

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Avantages de toute nature	9 546,95 €	9 546,95 €	Véhicule de fonction (valorisation comptable).
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none">■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 120) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ;■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.3.6 du Document d'enregistrement universel 2024.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none">■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 121) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ;■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.3.7 du Document d'enregistrement universel 2024.
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none">■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 120) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ;■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.3.5 du Document d'enregistrement universel 2024.

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

9^e RÉSOLUTION

■ Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Florent Menegaux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le

31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florent Menegaux, Gérant Commandité et Président de la Gérance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2024, au chapitre 2.5.2.

2.5.3 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2025 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. YVES CHAPOT, GÉRANT NON COMMANDITÉ

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de cet exercice à M. Yves Chapot à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	770 000,00 €	770 000,00 €	Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé est défini dans la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 115) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6 ^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix).
Rémunération variable annuelle	945 907,24 €	579 828,48 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2024 en application de la Politique de Rémunération 2024 et payable en 2025)	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ est dû au titre de l'exercice 2023 en application de la Politique de Rémunération 2023 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2022 (pages 107 à 109) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (10^e résolution, approuvée par 98,22 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 3.4.4.2 du Document d'enregistrement universel 2023. <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ est établi conformément à la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (pages 115 à 118) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.4.2 du Document d'enregistrement universel 2024.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	Aucun montant attribué ni versé
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	595 032,71 € (valorisation au 31 décembre 2024 des 34 883 actions de performance attribuées en novembre 2024)	<p>Cette attribution a été réalisée en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 119) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ de la 14^e résolution proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 (pages 455 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2022), approuvée par 87,04 % des voix par cette même Assemblée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunérations individuelles versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024 ou attribuées au titre du même exercice

02

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation OU simulation	Présentation
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	8 594,47 €	8 594,47 €	Véhicule de fonction (valorisation comptable)
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> ■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 120) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.4.6 du Document d'enregistrement universel 2024.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> ■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 121) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.4.7 du Document d'enregistrement universel 2024.
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> ■ est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2024 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2023 (page 120) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2024 (6^e résolution, approuvée par 96,51 % des voix) ; ■ fait l'objet d'explications détaillées au chapitre 2.4.4.5 du Document d'enregistrement universel 2024.

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

10^e RÉSOLUTION

■ Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Chapot versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Yves Chapot, Gérant non Commandité, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2024, au chapitre 2.5.3.

2.6 ***AUTRES INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS***

2.6.1 **TABLEAUX RÉCAPITULATIFS POUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS**

Les informations et les tableaux de ce chapitre :

- présentent les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux de la Société ;
- ont été établis conformément au Code AFEP/MEDEF (décembre 2022) ;

- respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02, révisée, sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés » référant au Code AFEP/MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF ».

2.6.1.1 **Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social exécutif (en €) (tableau 1 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)**

Florent Menegaux, Associé Commandité et Président de la Gérance, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société

	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	2 268 246,95	2 759 755,40
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	991 715,49 ⁽¹⁾	1 047 089,10
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	3 259 962,44	3 806 844,50
Rappel du résultat net consolidé CGEM	1 890 031 258,47	1 982 603 493,01

(1) Valorisation au 31 décembre 2024 de l'attribution d'actions de performance détaillée dans le chapitre 2.4.3.3 du Document d'enregistrement universel 2024.

Yves Chapot, Gérant non Commandité

	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 358 422,95	1 724 650,48
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	595 032,71 ⁽¹⁾	628 247,03
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 953 455,66	2 352 897,51

(1) Valorisation au 31 décembre 2024 de l'attribution d'actions de performance détaillée dans le chapitre 2.4.4.3 du Document d'enregistrement universel 2024.

2.6.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à M. Florent Menegaux (en €) (tableau 2 – nomenclature Code AFEP/Medef)

Florent Menegaux, Associé Commandité et Président de la Gérance, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
Rémunération variable annuelle	1 158 700,00 ⁽²⁾	1 650 000,00	1 650 000,00	905 744,43
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantage en nature (voiture)	9 546,95	9 546,95	9 755,40	9 755,40
TOTAL	2 268 246,95	2 759 546,95	2 759 755,40	2 015 499,83
Rappel du résultat net consolidé de référence CGEM	1 890 031 258,47	1 982 603 493,01	1 982 603 493,01	2 008 883 043,82

(1) Sommes versées par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), société contrôlée, en contrepartie de ses fonctions de Président exercées dans cette société.

(2) Montant brut, calculé d'après les résultats des critères de performance applicables, sous réserve de l'approbation des résolutions correspondantes par les actionnaires de la CGEM lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025 (cf. le chapitre 2.4.3).

2.6.1.3 Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à M. Yves Chapot (en €) (tableau 2 – nomenclature Code AFEP/Medef)

Yves Chapot, Gérant non Commandité	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	770 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
Rémunération variable annuelle	579 828,48 ⁽¹⁾	945 907,24	945 907,24	574 583,33
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantage en nature (voiture)	8 594,47	8 594,47	8 743,24	8 743,24
TOTAL	1 358 422,95	1 724 501,71	1 724 650,48	1 353 326,57

(1) Montant brut, calculé d'après les résultats des critères de performance applicables, sous réserve de l'approbation des résolutions correspondantes par les actionnaires de la CGEM lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025 (cf. le chapitre 2.4.4).

2.6.1.4 Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs (tableau 3 – nomenclature Code AFEP/Medef)

Cf. le tableau objet du chapitre 2.4.1.

2.6.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4 - nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société.

Depuis 2012, aucun dirigeant mandataire social de la Société ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Florent Menegaux	-	-	0	0	-
Yves Chapot	-	-	0	0	-

2.6.1.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 5 - nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Aucune option d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société depuis 2021, année de l'échéance du dernier plan.

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Florent Menegaux	0	-
Yves Chapot	0	-

2.6.1.7 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 6 - nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Sur les 3 107 516 droits d'attribution à une action gratuite consentis les 14 et 15 novembre 2024 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 mai 2023, 93 021 droits ont été attribués aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société.

N° et date du plan	Nombre de droits à actions attribués durant l'exercice	Valorisation des droits à actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Florent Menegaux Plan n° 23 du 15/11/2024	58 138	991 715,49 €	15/11/2028	15/11/2028	Détaillées dans le tableau « Plan d'actions de performance du 15 novembre 2024 : bilan intermédiaire des critères composant la condition de performance des Gérants » du chapitre 6.5.4.c)
Yves Chapot Plan n° 23 du 15/11/2024	34 883	595 032,71 €	15/11/2028	15/11/2028	Détaillées dans le tableau « Plan d'actions de performance du 15 novembre 2024 : bilan intermédiaire des critères composant la condition de performance des Gérants » du chapitre 6.5.4.c)

2.6.1.8 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 7 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Sur les 80 080 droits d'attribution à une action de performance consentis le 13 novembre 2020 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, 40 040 actions de performance sont devenues disponibles en 2024.

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Florent Menegaux Plan n°12 du 13/11/2020	24 024	Détaillées dans le « Plan d'actions de performance du 13 novembre 2020 : bilan des critères composant la condition de performance des Gérants » du chapitre 6.5.4.c
Yves Chapot Plan n°12 du 13/11/2020	16 016	Détaillées dans le tableau « Plan d'actions de performance du 13 novembre 2020 : bilan des critères composant la condition de performance des Gérants » du chapitre 6.5.4.c

2.6.1.9 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Information sur les options de souscription ou d'achat (tableau 8 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 6.5.3.a).

2.6.1.10 Historique des attributions d'actions de performance – Information sur les actions de performance (tableau 9 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. les informations du chapitre 6.5.4 (historique des attributions, bilans des critères des plans d'actions de performance).

2.6.1.11 Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 10 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 2.6.2.

**2.6.1.12 Informations sur les contrats de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités diverses des dirigeants mandataires sociaux exécutifs
(tableau 11 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)**

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeant mandataire social							
FLORENT MENEGAUX							
Fonction : Président de la Gérance et Associé Commandité							
Date début mandat : 2018							
Date fin mandat : 2026		X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾		X ⁽³⁾	X ⁽⁴⁾
YVES CHAPOT							
Fonction : Gérant non Commandité							
Date début mandat : 2018							
Date fin mandat : 2026		X ⁽⁵⁾		X ⁽²⁾		X ⁽³⁾	X ⁽⁶⁾

(1) M. Menegaux a démissionné de son contrat de travail préexistant.

(2) Régime à prestations définies et ouvert aux cadres dirigeants de la MFPM et de la CGEM ; cf. les explications détaillées dans les chapitres respectifs 2.4.3.5 et 2.4.4.5. En application des dispositions de l'Ordonnance 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime de retraite supplémentaire ouvert aux cadres dirigeants de la MFPM et de la CGEM (Régime de Retraite Supplémentaire Exécutive Michelin) a été fermé aux nouveaux entrants après le 4 juillet 2019 et gelé de façon à ce qu'aucun nouveau droit supplémentaire ne soit créé pour les affiliés existants après le 31 décembre 2019.

(3) Droit à indemnité défini dans les statuts de la CGEM :

- à l'initiative de l'Associé Commandité non Gérant et après accord du Conseil de Surveillance ;– seulement en cas de départ contraint, lié à un changement de stratégie ou de contrôle ;– d'un montant maximum équivalent à deux ans de rémunérations fixe et variable (plafond incluant toutes autres indemnités, y compris, le cas échéant, l'indemnité résultant de l'engagement de non-concurrence) ;
- évaluée sous conditions de performance (détaillées dans le chapitre 2.3.2.7).

(4) Indemnité au titre de son mandat au sein de la filiale MFPM :

- avec option du Conseil de Surveillance de renoncer à la mise en œuvre de l'indemnité ;
- d'un montant maximum de 24 mois de la dernière rémunération fixe versée par cette société ;
- avec, le cas échéant, plafonnement à l'équivalent de deux ans de rémunération fixe et variable pour toutes les indemnités exigibles du fait du départ et incluant l'indemnité due à raison d'un départ contraint par un changement de stratégie ou de contrôle (cf. les explications détaillées dans le chapitre 2.3.2.8).

Il est rappelé que conformément à l'article R. 22-10-40-III du Code de commerce, le versement d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence est exclu dès lors que la personne intéressée fait valoir ses droits à la retraite.

(5) Contrat de travail suspendu avec la filiale MFPM.

(6) Indemnité au titre de son contrat de travail suspendu au sein de la MFPM :

- avec option du Conseil de Surveillance de renoncer à la mise en œuvre de l'indemnité ;
- d'un montant maximum de 24 mois de la dernière rémunération globale versée par cette société ;
- avec, le cas échéant, plafonnement à l'équivalent de deux ans de rémunération fixe et variable pour toutes les indemnités exigibles du fait du départ et incluant l'indemnité due à raison d'un départ contraint par un changement de stratégie ou de contrôle (cf. les explications détaillées dans le chapitre 2.3.2.8).

Il est rappelé que conformément à l'article R. 22-10-40-III du Code de commerce, le versement d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence est exclu dès lors que la personne intéressée fait valoir ses droits à la retraite.

2.6.2 INTÉRESSEMENTS À LONG TERME EN VIGUEUR ATTRIBUÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS À 2024

Néant.